

Réunion RDS du 14 octobre 2025

Ordre du jour

- Charte du randonneur
- Vie du club
 - Être membre du bureau
 - Être baliseur
 - Être animateur
- Séjour à la saulaie

La Charte
du Randonneur

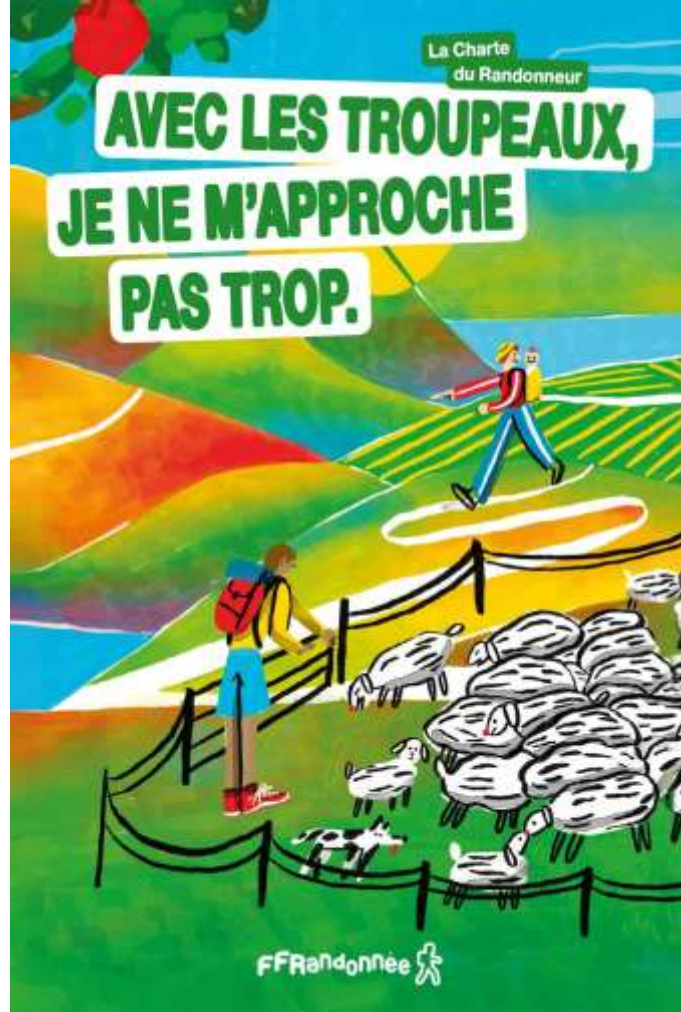
**EN RANDO,
JE NE LAISSE RIEN
DERRIÈRE MOI.**



FFRandonnée 

La Charte
du Randonneur

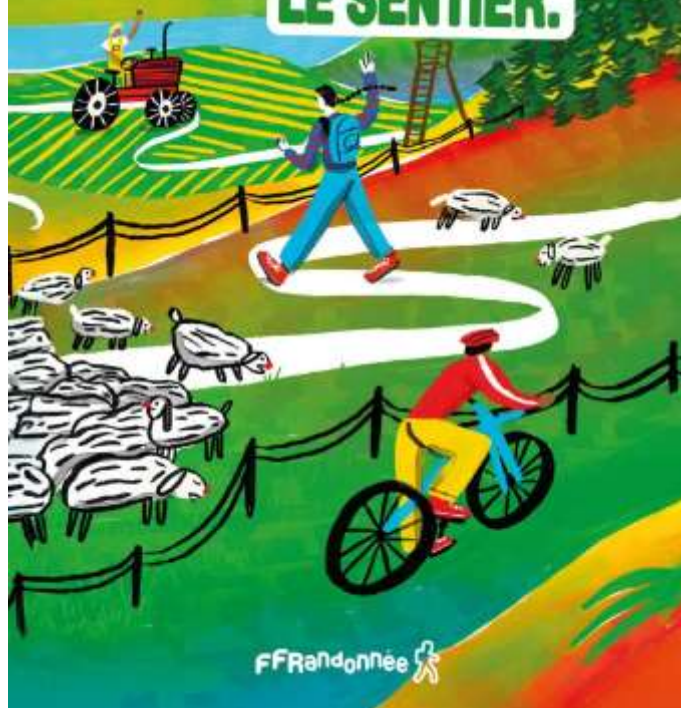
**AVEC LES TROUPEAUX,
JE NE M'APPROCHE
PAS TROP.**



FFRandonnée 

La Charte
du Randonneur

BIEN RANDONNER, C'EST AUSSI PARTAGER LE SENTIER.



FFRandonnée 



La Charte
du Randonneur

**S'INFORMER,
C'EST DÉJÀ PROTÉGER.**

FFRandonnée 



La Charte
du Randonneur

**LE BON CHEMIN,
C'EST CELUI
QU'ON RESPECTE.**

FFRandonnée 



La Charte
du Randonneur

PASSER INCOGNITO POUR RESPECTER LES ANIMAUX.

FFRandonnée 

La Charte
du Randonneur

**L'ÉTINCELLE C'EST
DANS LES YEUX,
PAS DANS LES FEUX.**





La Charte
du Randonneur

DANS LE CALME, LA NATURE SE DÉVOILE



FFRandonnee

Rappel :

Avant de partir en randonnée, afin d'organiser un covoiturage, le lieu de rendez-vous est fixé sur le parking du lycée Edouard Herriot de Ste-Savine. Les horaires peuvent être modifiés au dernier moment mais ils seront toujours précisés sur le site internet du club : <https://randosdecouvertssaviniennes.ovh/>

1. Consignes et recommandations :

L'animateur de la randonnée est le seul responsable de sa randonnée et le respect des consignes et recommandations est obligatoire.

Nota : Avant toute participation à une randonnée, chaque personne doit évaluer son aptitude physique à effectuer ce parcours (suivant les caractéristiques fournies par l'animateur sur le parcours).

Chaque participant doit se sentir premier responsable de sa propre sécurité et se comporter comme tel. Il doit se montrer prudent, vigilant aux obstacles, respectueux du code de la route et des principes de la marche en groupe.

Il doit tenir l'animateur de la randonnée informé au plus tôt, avant le départ ou en cours de randonnée, de ses difficultés telles que fatigue, blessure, vertige, problèmes de santé ou autres.

- **Suivez les consignes et les recommandations des Animateurs**

- Informez les animateurs d'éventuelles difficultés de santé avant le départ et pendant la randonnée - Ne dépassez jamais l'animateur de tête (sauf autorisation) - Ne prenez pas de raccourci.
- Informez l'animateur de tête ou le serre-file lorsque vous quittez momentanément le groupe afin que le groupe puisse vous attendre. Mettez votre sac à dos en bordure de chemin pour signaler, rappeler au serre-file ou à un autre membre du groupe votre arrêt. Soyez toujours en possession de votre téléphone afin que si nécessité vous puissiez contacter ou être contacté.
- Lorsque le circuit emprunte des routes, suivez strictement les consignes de marche et de sécurité de l'animateur (c'est à lui de choisir le coté de marche et de former des groupes si nécessaire) ; Restez attentifs et surtout ne vous dispersez pas des 2 cotés.
- Pour la traversée d'un axe routier, écoutez les consignes de l'animateur et attendez son signal pour traverser. Dans tous les cas, tout le groupe doit traverser la route. en même temps.
- Ne cueillez ou ne récoltez rien, ni fruits, ni fleurs sur le parcours.

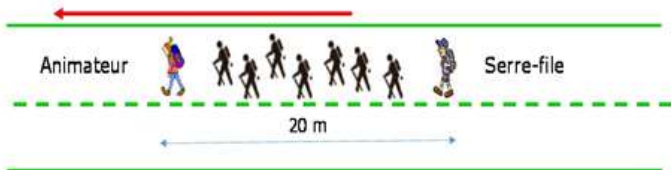
Chaque adhérent se doit de respecter les règles élémentaires de sécurité. Tout manquement à ces obligations ne saurait engager la responsabilité de l'association.

- Personne, pour quelque raison que ce soit, ne peut quitter la randonnée, sans que l'animateur ait pris les dispositions nécessaires et donné son accord.
Si l'adhérent persiste dans sa décision de quitter seul la randonnée, pour raison personnelle : il sera informé verbalement par l'animateur, devant témoins, que son départ décharge de toute responsabilité l'animateur et l'association. Par contre, s'il s'agit de difficultés physiques, l'animateur doit s'assurer de son retour dans les meilleures conditions de sécurité.
- Le randonneur s'engage à être à l'heure, il se doit d'être bien équipé pour la pratique de la randonnée mais doit également être vigilant sur la nécessité d'être autonome (eau + vivres). S'il suit un traitement par médicaments, il ne l'oubliera pas.

2. Rappel : Emprunt d'un axe routier.

Marcher à droite :

À défaut de trottoir et d'accotements praticables, **un groupe organisé** se déplacera sur la chaussée ouverte à la circulation et **marchera à droite** (en colonne par deux), **sans jamais atteindre l'axe central de la voie** (laissez libre au moins toute la partie gauche de la chaussée, pour permettre le dépassement des véhicules).



ATTENTION : Les voitures arrivent par l'arrière. En cas de dépassement par l'arrière avec une seconde voiture en sens inverse : **GROS DANGER**

Si le groupe est très important, il sera divisé en sous-groupe de 20 m maxi et l'espace entre les sous-groupes devra être d'au moins 50 m pour permettre aux véhicules de dépasser, **Chaque sous-groupe comprendra un guide et un serre-file désignés**



Marcher à gauche :

Possible pour un groupe organisé (et de moins de 30 personnes) **A LA CONDITION STRICTE D'ÊTRE EN COLONNE PAR UN.**

On voit arriver les voitures de face, on peut réagir. En cas de dépassement par l'arrière avec une seconde voiture en sens inverse : DANGER RÉDUIT
En cas de besoin, l'animateur pourra désigner un serre fil parmi les randonneurs.

Traversée d'un axe routier :

En aucun cas nous ne sommes autorisés à arrêter la circulation.

Écouter les consignes de l'animateur et attendre son signal pour traverser. Tous les membres du groupes traverseront en même temps et si possible emprunteront les passages réservés aux piétons.

L'an dernier, 140 personnes étaient adhérents à RDS. Pour que cette association vive il faut que tous (en fonction de ses possibilités et de ses disponibilités) participent à la vie du club . Ponctuellement, nous vous solliciterons, mais vous pouvez également être :

- Animateur
- Baliseur
- membre du CA

Actuellement le club compte 9 animateurs. Comme tous, il nous arrive d'être absent et cela peut être difficile lors de nos randonnées du mardi puisque l'an dernier le club comptait 140 adhérents. Plus nous serons, mieux sera assuré l'encadrement.

Être animateur c'est:

- Consolider l'équipe et s'engager pour tous afin de pérenniser le fonctionnement du club.
- Suivre une formation organisée par le comité régional de randonnée. Cette formation est financée par le comité de l'Aube et le club.

Le département compte 578km de sentiers répartis sur 5 GR et 563 km sur 12 GRP

Être baliseur c'est:

- Suivre une formation gratuite organisée par le comité de l'Aube de randonnée.
- Être disponible certains jeudis afin de participer à l'entretien d'une partie de ces sentiers. Ces sorties sont organisées par le club en fonction des besoins (cette année nous en avons fait 4). Nous faisons une équipe de 4 et partons la journée.

Être membre du CA

Mardi 2 décembre	Assemblée générale RDS	Fédération départementale des chasseurs
Vendredi 5 ou 12 décembre Rando nocturne	Théléthon avec « mieux vivre ensemble »	Sainte Savine la chapelle du parc
????	Formation PSC1	Date à définir si candidatures
Jeudi 19 ou 26 mars 2026	Repas annuel	ATLAS couscous bd Blanqui
Dimanche 26 avril	Parcours du cœur	PAYNS
Dimanche 10 mai	Rando GOURMANDE	RACINES
Dimanche 17 mai	Rando pédestre RDS	MESSON
DU 24 AU 31 mai	Séjour Randos	TOURAINES LA SAULAIE
juin	Parcours du cœur	TROYES
Mardi 23 ou 30 juin	Repas fin de saison	

Séjour à La Saulaie

du dimanche 24 mai au samedi 30 mai 2026

Bientôt



À LA SAULAIE, NOUS TRAVAILLONS À METTRE
À L'HONNEUR LES PRODUITS DE NOS ARTISANS
LOCAUX!

















